



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 145-2024 P**
Séance du 18 juin 2024

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 550 000 F pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les Cherpines » à Confignon

Vu le Plan Directeur de quartier des Cherpines adopté en octobre 2013 par le Conseil d'Etat,

vu le PLQ N° 30'087, en cours d'adoption, portant sur la deuxième partie des Cherpines et intégrant dans son dessin un équipement scolaire, appelé ESII, au sud de la future place des Cherpines, sur le territoire de la commune de Confignon,

vu le concours organisé par le Canton et dont les résultats ont été rendus publics le 16 octobre 2023,

vu les besoins sportifs des Communes dans un quartier qui devrait accueillir environ 10'000 habitants à terme,

vu la demande des Communes de Plan-les-Ouates et Confignon d'adapter le cahier des charges du concours pour permettre la réalisation d'équipements sportifs avec une salle omnisport triple et qui sera partagée à 50/50 par les communes (surcoût et occupation en dehors des horaires scolaires),

vu la demande de la Commune de Plan-les-Ouates de compléter le cahier des charges du concours par l'intégration d'installations sportives supplémentaires telles qu'une salle pour la pratique des arts martiaux, une salle polyvalente et des locaux annexes,

vu l'estimation des coûts réalisée et permettant une détermination des honoraires nécessaires à la réalisation des études,

vu les résultats du concours retenant le bureau Ferrari Architectes, ainsi que les ingénieurs partenaires, pour l'étude et la réalisation du projet,

vu la délibération N° 964 validée par le Conseil municipal de Confignon en date du 23 avril 2024 pour la participation aux frais d'études des équipements sportifs et sociaux dans le bâtiment de l'école secondaire II,

vu l'exposé des motifs EM 145-2024, de juin 2024, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X absentions

1. De lancer les études en vue de la réalisation des équipements sportifs communaux dans l'école secondaire II aux Cherpines, pour les phases SIA 4.31 (avant-projet), 4.32 (projet définitif), 4.33 (autorisation de construire) et 4.41 (appels d'offres).
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 550 000 F, destiné au financement de ces études.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA-VLM/bg #4127 – SF/PL– Juin 2024



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 145-2024

▪ Message aux membres du Conseil municipal ▪

OBJET:

Crédit d'engagement pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les Cherpines » à Confignon

550 000 F

Plan-les-Ouates – Juin 2024

Crédit d'engagement pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les Cherpines » à Confignon

CREDIT D'ETUDE

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Préambule

Le grand projet des Cherpines fait partie des dossiers prioritaires au niveau communal et cantonal.

Le Plan Directeur de Quartier des Cherpines adopté en 2013 prenait en considération la réalisation d'un équipement scolaire sur la pièce urbaine Ca : il s'agit de l'Ecole Secondaire II (ES II).

Puis, la Maîtrise d'Œuvre Urbaine des Cherpines (MOEU) validée en 2014 a pérennisé cette réalisation en localisant cet équipement au sud de la place centrale des Cherpines, sur la commune de Confignon.

Le Plan Localisé de Quartier N° 30'087 dit « les Cherpines », en cours d'adoption, intègre dans son plan et son règlement la réalisation de cet équipement scolaire.

À la suite de l'enquête technique N°3 qui s'est déroulée durant l'été 2023, la Confédération et les communes ont rendu leur préavis respectif au printemps 2024. Le démarrage de l'enquête publique du PLQ Les Cherpines aura lieu dès la rentrée de septembre 2024 et une délibération sera proposée au Conseil municipal à la fin de l'année 2024.

En septembre 2022, le Canton a lancé un concours à 2 degrés en procédure ouverte. La publication des résultats ainsi que la remise des prix ont eu lieu le 16 octobre 2023. C'est le bureau Ferrari à Lausanne qui a remporté cette procédure.

La future école secondaire sera la première pièce du développement du quartier et jouera un rôle central pour la vie de celui-ci.

Les Conseils administratifs des communes de Confignon et Plan-les-Ouates ont demandé au Canton à ce que le programme de l'ESII soit complété en amont du lancement du concours afin de pouvoir bénéficier d'une image complète avec l'intégration de l'ensemble des besoins dans le cahier des charges.

Ainsi, les salles de gymnastique initialement prévues ont été adaptées pour permettre la réalisation d'une salle omnisport. Une programmation sportive complémentaire pour la Commune de Plan-les-Ouates a été intégrée avec la réalisation d'un dojo, d'une salle polyvalente et de petits espaces

annexes. Dans le même temps, la Commune de Conignon a complété la partie du programme par la réalisation d'un espace dédié à la jeunesse avec une salle polyvalente ainsi que des bureaux attenants.

Désormais, afin de pouvoir concrétiser ce programme en vue de la réalisation de l'école, il est nécessaire de préciser nos intentions programmatiques dans le volume architectural et de chiffrer leurs coûts. Ces éléments doivent être intégrés dès à présent par le bureau d'architectes dans la phase d'étude.

2. L'école secondaire II / ES II

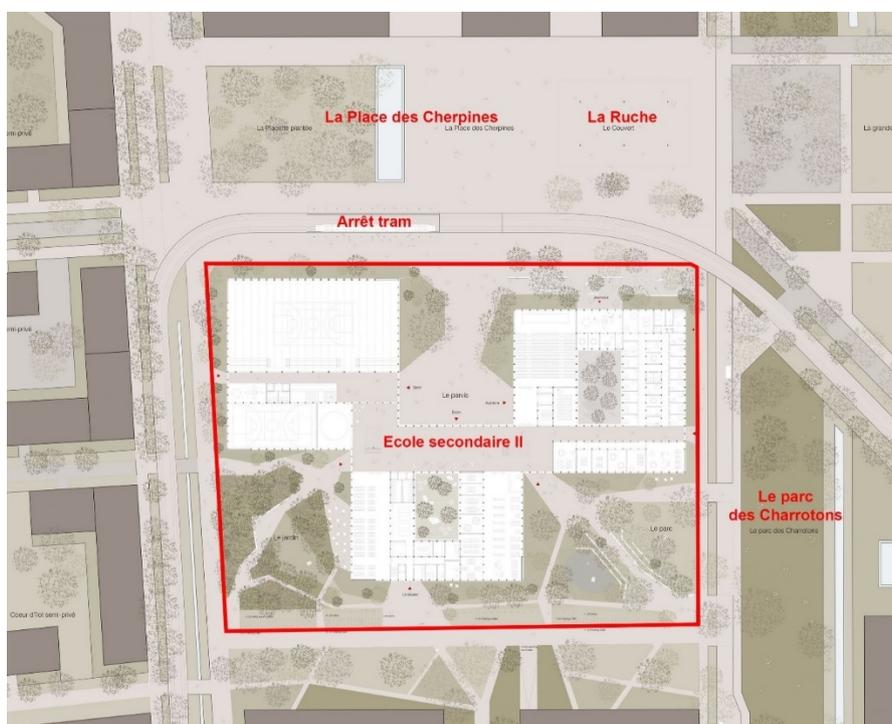
Le périmètre du concours se trouve sur les parcelles N^{os} 10151, 15152, 11826 et 11084 de Conignon et possède une surface de 20'656m².

L'école secondaire II se situe dans la pièce urbaine Ca, du PLQ N° 30'087 dit « les Cherpines », au sud de la future Place des Cherpines. Le tram contourne le bâtiment par le nord pour s'arrêter juste devant l'entrée de l'école au futur arrêt dit « Cherpines ». Le bâtiment jouera un rôle important de pivot entre la pièce D, située sur Plan-les-Ouates et le reste du quartier situé sur Conignon. Etant le premier bâtiment à être construit du côté confignonnois, celui-ci aura une symbolique forte.

L'ESII permettra d'accueillir environ 1'400 élèves âgés entre 15 et 20 ans et 200 adultes, dont 160 enseignants.

Le bâtiment d'une surface totale d'environ 16'000m², comprendra des salles de classe, un auditoire, des salles de sport, des salles de science et d'activités artistiques, des locaux administratifs, etc.

La salle omnisport triple, située dans la partie ouest du bâtiment, pourra fonctionner indépendamment de l'école comme salle de compétition avec public, moyennant le déploiement de gradins. La programmation d'événements sportifs tels que des compétitions de clubs, par exemple, devra s'adapter aux contraintes scolaires et non l'inverse.



Plan masse du projet lauréat, Ferrari Architectes

Programmation sportive communale

En coordination avec l'Office cantonal des bâtiments (OCBA), les communes de Confignon et Plan-les-Ouates ont souhaité adapter les 4 salles de gymnastique initialement prévues par la réalisation d'une salle omnisport de type triple pour permettre une augmentation des possibilités d'activités en dehors des horaires scolaires. Une salle de gym simple vient compléter le programme pour maintenir les besoins de salles de l'école. Cette adaptation spatiale permettra également de répondre aux exigences des compétitions avec une surface de la salle omnisport de 1740m² et répondant aux caractéristiques suivantes :

- Capacité d'accueil 280 spectateurs ;
- Gradins amovibles ;
- Locaux annexes supplémentaires nécessaires à cette infrastructure (vestiaires, bureaux arbitres, etc).

La commune de Plan-les-Ouates a également souhaité disposer de locaux sportifs complémentaires :

- Salle de boxe et d'arts martiaux : environ 250 m² (50m² salle de boxe - salle des arts martiaux 200m² /);
- Petite salle polyvalente (yoga, circuit training, etc...) : environ 100m² ;
- Local matériel pour les associations : environ 50m² ;
- Bureaux associations : environ 50m² (2 x 25m²).

Il a paru fondamental de saisir l'occasion de la construction de cette école secondaire dans le quartier des Cherpines pour répondre aux besoins connus des associations, sur la base de l'expertise des professionnels concernés.

La salle omnisport pourra en effet répondre à certaines demandes des associations sportives. Le Service des sports constate fréquemment que les salles de gymnastique existantes aujourd'hui (salles simples à l'école du Pré-du-Camp et à Champ-Joly, une salle triple à Stitelmann et une salle double au Sapay partagées avec la Ville de Lancy) ont atteint le maximum de leur capacité.

À ce jour, il n'y a pratiquement plus de créneaux disponibles dans ces différentes salles de sport. Les rares créneaux restants sont ceux qui sont moins attractifs, comme le vendredi soir de 20 h à 22 h. Nous avons de nombreux clubs communaux qui ont de la peine à se développer et qui ne peuvent plus accueillir de nouveaux membres faute de créneaux dans les infrastructures existantes.

En effet, la plupart des plages horaires sont bloquées à l'année, l'augmentation des effectifs d'enfants pris en charge par le GIAP nécessite la mise à disposition plus régulière des salles de gymnastique des écoles, ce qui crée inévitablement des tensions autour des horaires les plus convoités pour les activités sportives destinées aux enfants. Les demandes supplémentaires, que le Service des sports reçoit par des institutions partenaires ne peuvent, dans la plupart des cas, pas être satisfaites. La Commune est régulièrement sollicitée pour la mise à disposition des salles de gymnastique par des associations issues d'autres communes, demandes sur lesquelles nous ne pouvons entrer en matière.

Pouvoir disposer d'une infrastructure sportive supplémentaire dans un nouveau quartier paraît dès lors incontournable, tant les besoins sont avérés déjà aujourd'hui. Bien que la Commune de Plan-les-Ouates disposera d'ores et déjà d'installations complémentaires sur le périmètre du Rolliet avec la salle de gymnastique de l'école, il n'en demeure pas moins que les besoins des associations demeurent conséquents.

Vu l'évolution démographique prévue pour les prochaines années en lien avec la réalisation du quartier des Cherpines, l'ensemble des clubs sportifs devra accueillir de nouveaux membres. Déjà aujourd'hui, un grand nombre de ces clubs a atteint le seuil limite de membres en raison du manque d'infrastructures. Certaines activités ne peuvent pas avoir lieu dans nos salles et les clubs doivent

se tourner vers le Canton ou trouver des solutions alternatives peu satisfaisantes, comme effectuer des entraînements à l'extérieur pendant la période hivernale.

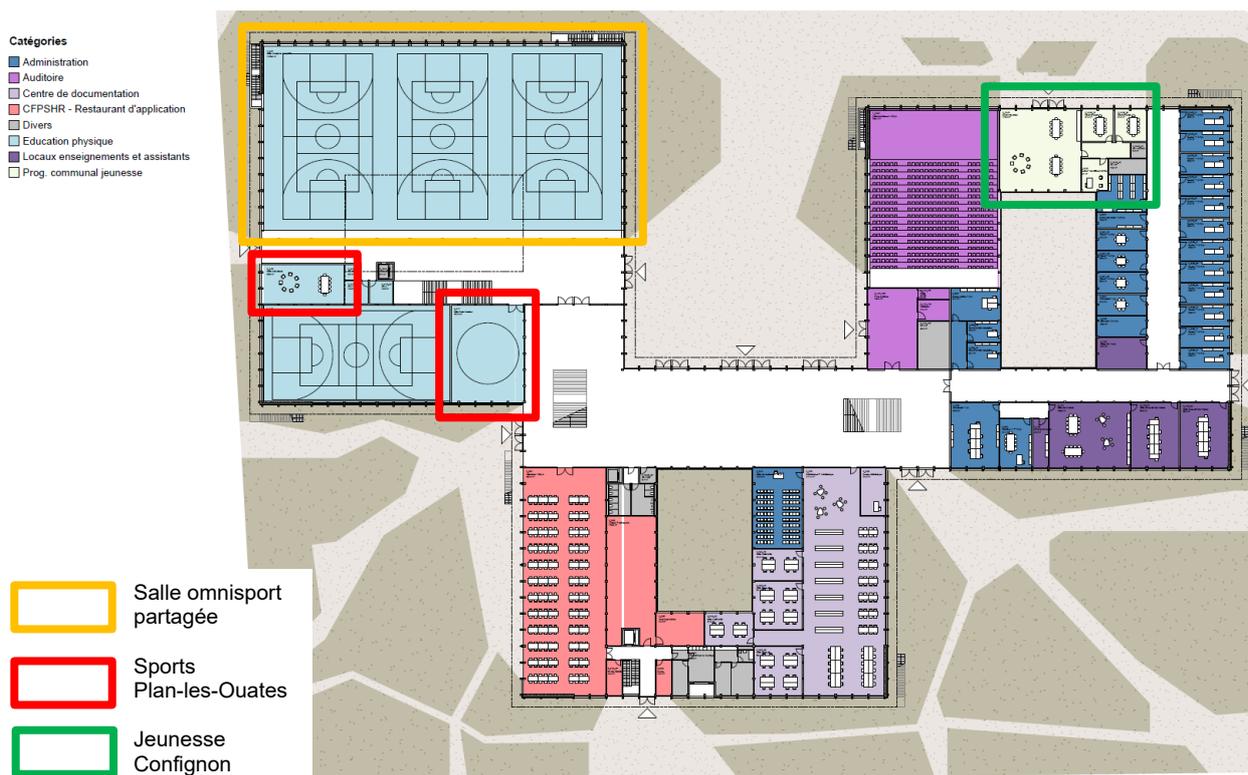
A noter que l'usage de la salle omnisport par les communes ne sera possible que hors des horaires scolaires. La priorité étant donnée aux usagers de l'école. De plus, hors des plages scolaires, l'utilisation de la salle devra être partagée à 50% avec la Commune de Confignon.

À ce jour, la Commune de Plan-les-Ouates et la Ville de Lancy se partagent les créneaux disponibles en dehors des horaires scolaires à Stitelmann. La gestion des locations fonctionne bien et nous envisageons de mettre en place le même système afin d'assurer un partage équitable des créneaux avec Confignon sur cette nouvelle infrastructure. À savoir, une répartition 50/50 sur les créneaux en semaine, soit un jour sur deux, réservé pour les associations de chaque commune, et une mise à disposition à raison d'un week-end sur deux pour chaque commune. Une convention devra être établie afin de définir précisément les modalités.

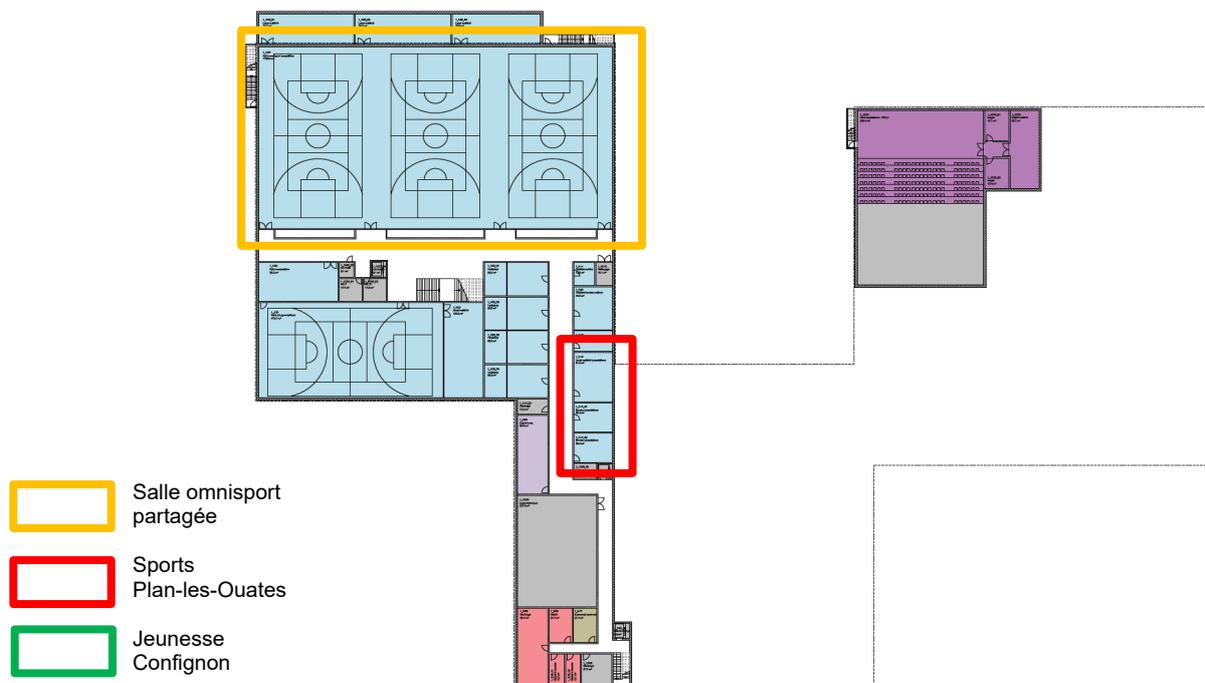
Les besoins d'équipements sportifs complémentaires pour la Commune de Plan-les-Ouates ont été estimés sur la base de nos installations communales existantes (salles de rythmique, locaux matériel Cherpines, etc...) et les besoins futurs du Kabuto pour le développement de ses activités.

Ainsi, les surfaces sportives proposées dans le projet du bureau d'architectes représentent :

- Rez-de-chaussée : 348 m2 de surface de plancher.
- Sous-sol : 216 m2 de surface de plancher.



Plan du rez-de-chaussée avec localisation des équipements, projet lauréat, Ferrari Architectes



Plan du sous-sol avec localisation des équipements communaux, projet lauréat, Ferrari Architectes

3. Objectifs des études et planning

Dans le cadre de ce crédit, il est proposé au Conseil municipal de financer les études correspondant aux phases SIA suivantes :

| | | |
|-------------|--|--------------|
| 4.31 | Avant-projet | 9.0% |
| | Recherche de partis et estimation sommaire des coûts | 3.0% |
| | Avant-projet et estimation des coûts | 6.0% |
| 4.32 | Projet de l'ouvrage | 21.0% |
| | Projet de l'ouvrage | 13.0% |
| | Etudes de détails | 4.0% |
| | Devis | 4.0% |
| 4.33 | Procédure autorisation de construire | 2.5% |
| 4.41 | Appels d'offres, comparaison, adjudication | 18.0% |
| | Plan d'appels d'offres | 10.0% |
| | Appels d'offres et adjudication | 8.0% |
| | TOTAL | 50.5% |

Soit un total de 50.5% des prestations d'architectes selon la norme SIA 102, les 49.5% restants étant en lien avec l'exécution de la construction et seront intégrés dans le crédit d'engagement y relatif.

Cette manière de procéder permettra de présenter une demande de crédit de construction basée sur un maximum d'appels d'offres déjà réalisés et ce afin d'être au plus près du coût réel de l'ouvrage.

Les objectifs de ces études sont de :

- Préciser la morphologie des espaces et des types de sports possibles
- Estimer les coûts de réalisation de l'infrastructure plus précisément
- Définir le phasage de la construction et sa durée selon les besoins.

Planning actuel

| | |
|---|----------------------|
| Vernissage résultat du concours | Octobre 2023 ✓ |
| Démarrage phase avant-projet | Novembre 2023 ✓ |
| Présentation de la demande de crédit au Conseil municipal | Juin 2024 |
| Vote probable du crédit d'investissement | Septembre 2024 |
| Avant-projet et projet (phases 31-32) | Janv à déc 2024 |
| Adoption envisagée du PLQ Cherpines | Mars 2025 |
| Demande autorisation de construire (phase 33) | Avril 2025 |
| Appels d'offres ingénieurs et entreprises (phase 41) | Avril 2025-août 2026 |
| Présentation de la demande de crédit de réalisation | Mi-2026 |
| Phase exécution - démarrage du chantier (phases 51-52-53) | Août 2026 |
| Mise en service - livraison ESII | Août 2029 |

Calcul du montant du crédit d'engagement demandé

Le crédit demandé correspond aux études pour les demandes programmatiques complémentaires communales (salle omnisport pour accueillir des compétitions et locaux sportifs complémentaires). Les honoraires sont donc calculés en appliquant un pourcentage sur les coûts d'ouvrage engendrés par les demandes communales.

Salle omnisport

Les estimations du coût d'ouvrage sont basées sur une étude de faisabilité de 2021 du bureau AETC. Cette estimation sera affinée selon le projet définitif. Le montant total s'élève à 4 355 000 F (HT), degré de précision au mieux de +/-30%.

Au regard de l'évolution du marché de la construction depuis la réalisation de cette estimation, il est nécessaire d'appliquer un taux de renchérissement défini par l'Office cantonal de la statique. En effet, l'indice en avril 2021 était à 102, celui d'octobre 2023 étant à 115.1 pour ce type de réalisation, cela nous amène à une augmentation des coûts de travaux de 13.1%.

Le coût s'élève à 4 925 000 F (HT), avec un degré de précision de +/-30%

Ce montant est partagé à 50% par chacune des deux communes, soit un montant à charge de Plan-les-Ouates de 2 462 500 F HT.

Locaux sportifs complémentaires

Les estimations du coût d'ouvrage sont basées sur le retour d'expérience de l'économiste mandaté par l'OCBA. Cette estimation sera affinée selon le projet définitif. Le calcul suivant a été effectué :

- La surface de plancher nécessaire aux équipements est répartie sur 2 niveaux avec une surface de 216m² au sous-sol et 348m² au rez-de-chaussée. La SP est ensuite multipliée par la hauteur des étages pour obtenir le volume y compris les dalles, soit un volume total de 3'310 m³ (y compris circulation).

- Le volume ainsi obtenu est multiplié par un coût de construction de 880 chf/m³ HT, correspondant à un coût moyen pour une zone mixte.

Le coût s'élève à 2 767 000 F (HT), avec un degré de précision de +/-30%.

Le tableau ci-après résume les coûts d'ouvrage liés aux demandes communales sur la base du concours, soit à +/- 30%.

| Coût de l'ouvrage | | TOTAL |
|--|--------------------------|-----------------------|
| <i>Salle omnisport (demande PLO + Confignon)</i> | <i>4 925 000.00 F HT</i> | - |
| <i>Part Commune de Plan-les-Ouates (50%)</i> | | 2 462 500.00 F |
| <i>Part Commune de Confignon (50%)</i> | <i>2 462 500.00 F</i> | - |
| <i>Locaux sportifs complémentaires (demande PLO)</i> | <i>2 767 000.00 F HT</i> | - |
| <i>Part Commune de Plan-les-Ouates (100%)</i> | | 2 767 000.00 F |
| Total des coûts travaux HT | | 5 229 500.00 F |
| <i>Taxes et imprévus (7%)</i> | | 366 065.00 F |
| Total des coûts travaux, , taxes et imprévus HT | | 5 595 565.00 F |
| Total général des coûts travaux HT – arrondi à | | 5 600 000.- F |

A ce stade de l'étude (début de l'avant-projet), les honoraires sont estimés en appliquant un taux sur le coût de l'ouvrage (travaux). Ce taux est estimé à 18% d'après les retours des mandataires pour ce type d'ouvrage. Ce taux a été discuté et accordé avec la Cheffe de projet de l'OCBA. Le tableau ci-après résume le chiffrage du crédit d'investissement demandé (seulement phases 3 et 4 SIA).

| HONORAIRES (ARCHITECTES, ING CIVIL, CVSE, SECURITE) → 18% | | 1 008 000.- F |
|---|--------------|---------------------|
| REPARATITION DES HONORAIRES PAR PHASE SIA | 100 % | TOTAL |
| 31 Avant-Projet | 9% | 90 720.00 F |
| 32 Projet de l'ouvrage | 21% | 211 680.00 F |
| 33 Procédure de demande d'autorisation | 2.5% | 25 200.00 F |
| 41 Appel d'offres, analyses et adjudication | 18% | 181 440.00 F |
| Total honoraires phase 3 et 4 | 50.5% | 509 040.00 F |
| <i>5 Phase de réalisation</i> | | |
| 51 Projet d'exécution | 16% | 161 280.00 F |
| 52 Exécution de l'ouvrage | 29% | 292 320.00 F |
| 53 Mise en service, achèvement | 4.5% | 45 360.00 F |
| Total honoraires phase 5 | 49.5% | 498 960.00 F |
| Total honoraires HT pour les études | | 509 040.00 F |
| TVA 8.1% | | 41 232.24 F |
| Total honoraires TTC pour les études | | 550 272.24 F |
| MONTANT DU CREDIT D'ETUDE – arrondi à | | 550 000.- F |

Les pourcentages présentés dans le tableau précédent pour la répartition des honoraires par phase SIA sont issus des standards de la norme SIA 112 « Etude et conduite de projet » ainsi que du règlement SIA 102 (*Règlement concernant les prestations et honoraires des architectes*) et des usages habituels pour ce type d'ouvrage. Ils permettent de ventiler le coût total des honoraires par phase.

Le coût de l'ouvrage est une estimation post-concours en amont des études, de ce fait les montants évolueront en fonction de l'avancement des études, d'éléments conjoncturels et d'expression de besoins supplémentaires, ainsi qu'en fonction de modifications volumétriques du projet architectural ou d'incertitudes concernant le terrain, le type de sol, la pollution potentielle de celui-ci. Le degré de précision économique est actuellement de +/- 30% et sera réduit au fur et à mesure de l'avancement des phases d'études.

Etant donné que la salle omnisport a été demandée par les deux communes, le coût pour cet équipement est partagé à part égale (50/50) entre la commune de Plan-les-Ouates et celle de Confignon. Un crédit d'engagement similaire a été validée par le Conseil municipal de Confignon en date du 23 avril 2024 pour la partie sportive commune mais également pour un programme jeunesse complémentaire.

7. Procédure Administrative

Ce crédit d'étude doit permettre de :

1. Lancer les phases d'études 4.31 (Avant-projet) et 4.32 (Projet) nous permettant entre autres de préciser les éléments économiques du projet.
2. Déposer le dossier de requête en autorisation de construire afin d'obtenir la délivrance du permis dans les meilleurs délais (si possible avant d'introduire la demande de crédit d'engagement en lien avec la construction de l'objet).
3. Disposer d'un coût de construction le plus précis possible pour l'introduction de la demande de crédit d'engagement en lien avec la construction de l'objet.

8. Conclusion

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates à l'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II aux Cherpines à Confignon, de 550 000 F TTC.

Le Conseil administratif

SCA-VLM/SDS-NE/bg#4127 – Juin 2024

**Crédit d'engagement pour la participation de la
Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en
vue de la réalisation d'équipements sportifs
communaux dans le bâtiment de l'école
secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les
Cherpines » à Confignon**

Annexe 1

Estimation du coût des travaux

Service construction et aménagement - Juin 2024

Commune de Plan-les-Ouates

Crédit d'engagement pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les Cherpines » à Confignon

Service Construction et Aménagement

Edition du : 13.05.24

CREDIT D'ETUDE

| Honoraires POOL de mandataires | Phase SIA | | |
|--|-----------|------------|-------------------|
| Phase Avant Projet | 4.31 | fr. | 90'720.00 |
| Phase Projet de l'ouvrage | 4.32 | fr. | 211'680.00 |
| Phase de procédure de demande d'autorisation | 4.33 | fr. | 25'200.00 |
| Phase d'appel d'offres, analyses et adjudication | 4.41 | fr. | 181'440.00 |
| Total HT | | fr. | 509'040.00 |
| Total des honoraires pour l'étude | | fr. | 509'040.00 |
| TVA 8.1% * | | fr. | 41'232.24 |
| Total TTC Crédit d'étude | | fr. | 550'272.24 |

TOTAL DU CREDIT D'ETUDE ARRONDI

550'000.00

**Crédit d'engagement pour la participation de la
Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en
vue de la réalisation d'équipements sportifs
communaux dans le bâtiment de l'école
secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les
Cherpines » à Confignon**

Annexe 2

**Financement et coûts induits
Investissement**

Financement

Crédit d'engagement pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les Cherpines » à Confignon

| | | | |
|---|-------------|--------------|------------|
| 1 | Crédit brut | | 550'000.00 |
| | | Total | 550'000.00 |

| | | | | |
|---|---|-------------------|-----|------------|
| 2 | Recettes | | | |
| | 2.1 Participation DCTI - SMS | arrondi à | | |
| | 2.2 Participation des routes cantonales | | fr. | - |
| | 2.3 Taxe d'équipement | | fr. | - |
| | 2.4 Taxe d'écoulement | | fr. | - |
| | 2.5 Sport-Toto | | fr. | - |
| | 2.6 Subventions fédérales | | fr. | - |
| | 2.7 Divers | | fr. | - |
| | | Crédit net | fr. | 550'000.00 |

| | | | |
|---|--------------|--|--|
| 3 | Commentaires | | |
|---|--------------|--|--|

Evaluation des coûts induits

Crédit d'engagement pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les Cherpines » à Confignon

1 Revenus annuels 0.00

Total des revenus annuels

| 2 Charges | Durée | Montant | Taux | |
|--|-------|------------|-----------|---------------|
| 2.1 Charges financières | | 550'000.00 | 2.00% fr. | 11'000.00 |
| Total des charges pour la première année | | | | fr. 11'000.00 |

3 Coûts induits par le crédit d'étude fr. 11'000.00

| 4 Charges annuelles estimées pour la première année de fonctionnement suite à la construction | Durée | Montant | Taux | |
|---|-------|--------------|-----------|----------------|
| 2.1 Charges financières | | 5'600'000.00 | 2.00% fr. | 112'000.00 |
| 2.2 Amortissements | 30 | 5'600'000.00 | 3.33% fr. | 186'670.00 |
| 2.3 Charges globales fonctionnement | | 5'600'000.00 | 2.75% fr. | 154'000.00 |
| Total des charges pour la première année | | | | fr. 452'670.00 |

Investissement

Crédit d'engagement pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les Cherpines » à Confignon

| | | | | | |
|------------------|---|---|----------|----------|--------------|
| PREVISION | Plan annuel des investissements révisé | | | | |
| | Crédit global | non planifié dans la projection des investissements | | | |
| | Répartition selon plan des investissements | 2024 | 2025 | 2026 | 2027/ 28 /29 |
| | Dépenses prévues | (études) | (études) | (études) | (travaux) |

| | | | | | |
|-------------------|---|-------------------|------------|------------|--------------|
| PREVISIBLE | Coûts des travaux selon estimation mandataires à c | 5'600'000.00 | | | |
| | Crédit brut pour les études | 550'000.00 | | | |
| | Répartition selon exécution | 2024 | 2025 | 2026 | 2027/ 28 /29 |
| | Dépenses prévues crédit d'étude | 50'000.00 | 200'000.00 | 300'000.00 | |
| | Dépenses estimées crédit construction | | | | 5'050'000.00 |
| | Total dépenses prévues | 50'000.00 | 200'000.00 | 300'000.00 | 5'050'000.00 |

**Crédit d'engagement pour la participation de la
Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en
vue de la réalisation d'équipements sportifs
communaux dans le bâtiment de l'école
secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les
Cherpines » à Confignon**

Annexe 3

pas d'annexe